Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-263501835-20260923-CA2026_09_17-DE

CIAS
Centre Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes

Délibération n° CA2026_09_17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-six
le mercredi 23 septembre à 20 heures,
Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – **35310 MORDELLES**, sous la présidence de Madame Khadidia LE ROUX, présidente.

Membres présents : Mme Khadidia LE ROUX, Mme Sylvie GARDANS, M. Christian LE TURNIER, Mme Hélène AMOURIAUX PICARD, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Anaëlle HUTEAU, M. Parfait-Landry MAMBOU, M. Joël BOURDON, M. Fabrice CEYZERIAT, Mme Anne RAPILLY, Mme Liliane GRASLAND et Mme Chantal PETARD VOISIN.

Membres excusés/pouvoir :

M. Ludovic COULOMBEL

Nombre de membres : Date de convocation : 17/09/2026
- En exercice : 13
- Présents : 12 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 0
- Votants : 12

Objet : CA2026_09_17 : Finances : Marché pour la location et entretien du linge plat et du linge de toilette de l'EHPAD – Autorisation de signature d'un avenant entraînant une augmentation de 32,14 % du montant maximum du marché

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de :

Le CIAS à l'Ouest de Rennes a conclu un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet la location et l'entretien du linge plat et du linge de toilette de l'EHPAD, à l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Cet accord-cadre a été notifié le 6 décembre 2023 pour une exécution à compter du 1er janvier 2024, sur une durée de 4 ans (période initiale de 1 an reconductible 3 fois). Le montant maximum initial était fixé à 70 000 € HT par période, soit un total de 280 000 € HT sur la durée globale du marché.

Cependant, depuis sa conclusion, les besoins de l'établissement ont structurellement augmenté en raison de trois facteurs clés :

Le transfert de 26 places vers le site des Champs Bleus (suite à la vente de la résidence Champ du Moulin et le transfert d'une place d'hébergement temporaire de la résidence Le Pressoir).

L'ouverture de l'Unité d'Hébergement Renforcée (UHR) début 2025, générant à elle seule un besoin supplémentaire estimé à 1 300 € HT/mois (soit environ 15 600 € HT/an).

L'augmentation globale des taux d'occupation des résidences combinée à une révision des dotations en linge.

Les consommations réelles confirment cette trajectoire à la hausse :

- 2024 : 63 200 € HT.
- 2025 : 86 800 € HT.
- 2026 : 68 630,19 € HT constatés au 31 août 2026, ce qui projette un montant annuel estimé à 102 945 € HT.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-263501835-20260923-CA2026_09_17-DE

CIAS
Centre Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes

Délibération n° CA2026_09_17

Objet : CA2026_09_17 : Finances : Marché pour la location et entretien du linge plat et du linge de toilette de l'EHPAD – Autorisation de signature d'un avenant entraînant une augmentation de 32,14 % du montant maximum du marché (suite)

Le plafond actuel de 70 000 € HT pour l'exercice 2026 est insuffisant. Il convient donc de porter le montant maximum annuel à 120 000 € HT pour 2026 et 110 000 € HT pour 2027.

Conformément aux articles L. 2194-1 et R. 2194-2 du Code de la commande publique, un changement de titulaire est impossible pour des raisons techniques et économiques. L'impact financier de cet avenant n° 1 s'élève à 90 000,00 € HT (108 000,00 € TTC), soit une augmentation de 32,14 % du marché initial. Cette modification respecte le seuil légal de 50 % fixé par l'article R. 2194-3 du Code de la commande publique. L'avenant ne présente aucun caractère rétroactif.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2194-1, R. 2194-2 et R. 2194-3 ;
Vu le marché initial notifié le 6 décembre 2023 ;
Vu l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Période	Montant maximum initial HT	Nouveau montant maximum HT
2024	70 000 €	70 000 €
2025	70 000 €	70 000 €
2026	70 000 €	120 000 €
2027	70 000 €	110 000 €
TOTAL	**280 000 €**	**370 000 €**

Après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration :

- Approuvent les modifications des montants maximums de l'accord-cadre de location et d'entretien du linge énoncé ci-dessus.
- Autorisent la Présidente à signer l'avenant n°1, ainsi que tout document nécessaire à son exécution
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'EHPAD.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

La Présidente

Khadija Ait ROUX